

Drôle de conception de la négociation que celle de notre direction

Au lieu de poursuivre le débat tous ensemble autour d'une table, la direction balaye tout et refait les règles. Ainsi avant la dernière réunion de négociation, elle a convoqué une à une les organisations syndicales en réunion bilatérale (c-à-d en loucedé) !!! Mais bon sang c'est quoi cette nouvelle façon de «dealer» ? Un pipeautage de plus, la négociation serait-elle truquée? Sachez, que nous n'avons pas voulu rencontrer la direction sans la présence des autres organisations et avons donc refusé de participer à ces pratiques déloyales.

Mais le sujet n'est pas là...

Tout d'abord, parlons nous du même sujet, quand à plusieurs reprises dans le nouvel accord la direction inscrit équité au lieu d'égalité ?

Comme un vers dans le fruit, l'équité tendant à remplacer l'égalité vient réduire le débat aux différences et au mérite et donc à ajouter du jugement et du subjectif. Il ne restera plus aux participants que la possibilité de défendre des micro-critères afin d'atténuer les inégalités mais bye-bye la conquête d'une réelle égalité salariale.

Par rapport à l'accord précédent, il s'agit d'une régression considérable.

L'objet de cette négociation doit être l'égalité-pro. Parler d'équité dans l'entreprise c'est déjà admettre que l'égalité n'y est pas possible. Et parler d'équité dans un accord sur l'égalité revient à le vider de sa substance et de sa raison d'être.

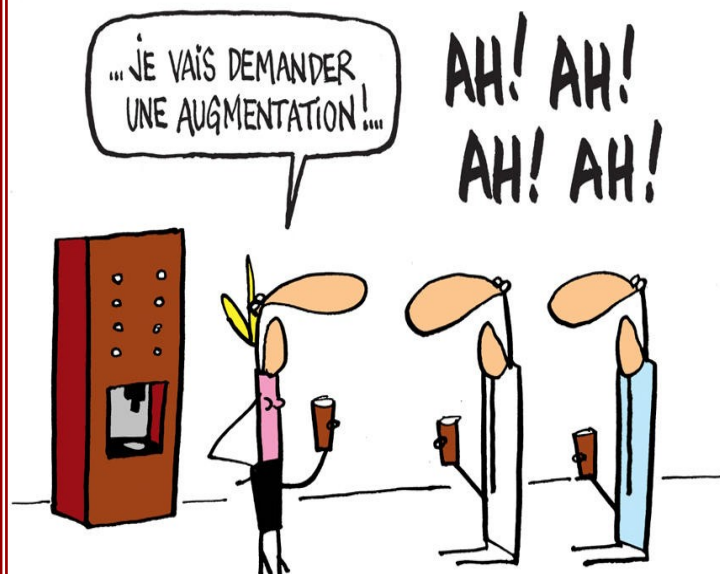
Notre demande reste donc toujours « même travail, même salaire ». Malheureusement, dans une négociation

il est impossible d'avancer quand les différentes parties ne parlent pas de la même chose... Il faut arrêter les faux-semblants, la direction poursuit sa guerre idéologique en se détournant de ses obligations. Stop à la mascarade chez Capgemini !



L'enveloppe de rattrapage est à la hauteur du débat sur l'égalité, soit 0,048% de la masse salariale, autant dire des miettes car ce n'est même pas le double des IK vélos ...

RIRE AU TRAVAIL DOPE LES PERFORMANCES



POLITIQUE DU MERITE = PAS D'EGALITE PROFESSIONNELLE

On comprend alors pourquoi, à l'instar du syndicat des patrons, le MEDEF, notre direction défend l'équité. La phrase toute faite disant que c'est normal que 2 personnes qui font le même travail ne gagnent pas la même chose car la qualité de travail n'est pas la même, correspond à l'idéologie des premiers de cordée, au même titre que la théorie du ruissellement ordonne que les milliardaires sont nécessaires à l'enrichissement des pauvres ! **Notre président et nos patrons sont dans les mêmes idéologies de l'élitisme et de la méritocratie à la tête du client...**

Ils instaurent partout la règle imparable de la performance. Il faut être le meilleur ! Supprimer les inégalités ne sert pas les vainqueurs et mettre en exergue les différences rend par conséquent impossible la mise en place de l'égalité dans notre entreprise... Simple et efficace, non ? L'intérêt est donc bien de conserver et même d'accroître ces différences comme ça, ciao l'égalité. **Il faut donc bien comprendre qu'en tant que femme, si tu gagnes moins que ton collègue homme, c'est parce que tu travailles moins bien, que lui il mérite mais pas toi !**

Qui voudrait que nous signions ce genre d'accord ?

Luttons contre les discriminations et exigeons l'égalité professionnelle

Rejoins la CGT capgemini : contact@cgt-capgemini.fr

S'unir pour être plus fort... Syndiquez-vous

Pourquoi se syndiquer ?

Le syndicat permet à chacun et à chacune d'exprimer ses aspirations et de les faire aboutir par la force du Tous Ensemble. Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, d'en conquérir de nouveaux. « S'unir pour être plus fort » ! Aussi bien dans l'entreprise, dans sa profession et au plan local et national.

Comment adhérer ?

En remplissant le bulletin ci-dessous, il vous sera remis un « carnet du syndiqué ».
Une cotisation de 1% de votre rémunération constitue un élément vital au financement de la CGT et garantit son indépendance à l'égard du patronat et de ses institutions. Le montant de la cotisation est déductible des impôts sur le revenu à la hauteur de 66%.

LA CGT: J'ADHÈRE !

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail (privé de préférence) :

Entreprise (nom et adresse) :

.....

Bulletin à remettre à un représentant CGT ou à envoyer par mail à:

contact@cgt-capgemini.fr